

Isabelle Grudet

L'"Ecoquartier" comme slogan fédérateur d'un processus réflexif

En France, depuis une dizaine d'années, le mot "écoquartier" est de plus en plus utilisé pour qualifier des opérations d'aménagement et il est souvent inscrit dans l'intitulé même de leur appellation. Depuis le lancement de l'appel à projet "ÉcoQuartier" en 2008, sa fréquence dépasse clairement celle de l'expression de "quartier durable". Faut-il voir, derrière l'émergence de ce mot, celle d'un nouveau type ou "modèle" d'aménagement ? Ce mot peut-il nous servir à décrire le monde urbain ? Ou faut-il, au contraire, envisager ce vocable comme un "mot de la ville"¹, comme un outil destiné à constituer le monde urbain et résultant "d'initiatives d'acteurs historiques" ?

L'idée de la diversité des formes d'écoquartiers n'est pas nouvelle². L'enquête par questionnaire³ menée en 2009-2010 sur un ensemble significatif d'opérations françaises qualifiées d'"écoquartier" ou de "quartier durable" (ou d'une autre appellation faisant référence au durable)⁴ ne fait pas émerger de "modèle" ou de type d'opération. En effet, alors que leurs caractéristiques fondamentales (superficie, localisation, nature...) et les objectifs auxquels elles répondent sont particulièrement divers, leur seul véritable point commun est une priorité donnée au logement. Or cet aspect n'est pas particulièrement lié à la durabilité. Par ailleurs, en ce qui concerne ce dernier point, il est difficile de repérer un profil qui serait particulier. En effet, alors que l'intérêt pour l'environnement a été pour la quasi-totalité d'entre elles marginal au moment du lancement, les éléments à partir desquels elles sont inscrites dans le registre de la "durabilité"⁵ sont extrêmement divers (gestion de l'eau, des déchets (etc.), mobilité, mixité sociale, concertation, qualité du cadre de vie etc.).

S'il est difficile de donner une définition structurelle des "écoquartiers", on peut par contre tenter d'en construire une définition "historique" : c'est ce que je propose ici en envisageant ces opérations comme le résultat d'un processus d'échanges entre les collectivités locales et les services de l'Etat, organisé par ce dernier, à la suite du Grenelle de l'environnement (2007). En effet, une stratégie a été mise en place par l'Etat pour faire évoluer vers plus de durabilité les modalités de l'aménagement français. Celle-ci est basée sur plusieurs dispositifs : les deux appels à projets "ÉcoQuartiers" (lancés en 2009 et 2011), le "Club EcoQuartier" et le "label"

¹ Topalov (Christian), Coudroy De Lille (Laurent), Depaule (Jean-Charles), Marin (Brigitte) – *L'aventure des mots de la ville à travers le temps, les langues, les sociétés*, Robert Laffont, Paris, 2010

² Voir notamment plusieurs ouvrages publiés en 2009 : Souami (Taoufik), *Ecoquartiers. Secrets de fabrication*, Paris, les carnets de l'info; Lefèvre (Pierre), Sabard (Michel), *Les écoquartiers. L'avenir de la ville durable*, Rennes, Apogée; Charlot-Valdieu (Catherine), Outrequin (Philippe), *L'urbanisme durable, concevoir un écoquartier*, Paris, Le Moniteur.

³ Zetlaoui-Léger (Jodelle) (Dir), Fenker (Michael), Gardesse (Camille), Grudet (Isabelle), Heland (Laure), Weber (Bendicht), *La concertation citoyenne dans les projets d'écoquartiers en France : évaluation constructive et mise en perspective européenne*, Rapport de recherche, programme Concertation Décision Environnement, Ministère de l'écologie, 2013

⁴ Cet ensemble regroupe 87 opérations. Au moment de sa constitution (en 2009), ce corpus se voulait exhaustif : il visait à regrouper la totalité des opérations "en cours" (avec un début de modification dans l'espace) en France.

⁵ Par les chefs de projet qui ont répondu à l'enquête par questionnaire.

(lancé en 2012). Elle est conçue de manière à "accompagner" les initiatives locales en tentant de les diriger, en les stimulant mais aussi en récoltant le produit de leurs expériences pour nourrir une réflexion collective. Dans ce cadre, le vocable d'"écoquartier" (stylisé sous la forme "EcoQuartier") joue un rôle de slogan unificateur et d'"image spatiale"⁶ fédératrice entre les acteurs concernés c'est-à-dire les services décentralisés de l'Etat⁷ et les acteurs travaillant au niveau local (aménageurs, personnels des services techniques, élus etc.). Les modalités de communication de ce processus réflexif ouvert aux expérimentations diverses pourraient avoir fait émerger un "modèle français" sans que celui-ci n'ait de pendant spatial ou programmatique.

⁶ Chapel (Enrico), Grudet (Isabelle), Mandoul (Thierry) : « Images spatiales et projet urbain », in TSIOMIS (Y.) (dir.), *Echelles et temporalités des projets urbains*, Jean-Michel Place, p. 111-122

⁷ Directions régionales de l'environnement, de l'aménagement et du logement (Dréal), Centres d'études techniques de l'équipement (CETE), Directions départementales des territoires (DDT) principalement.